

Metz, le 9 décembre 2022

## COMMUNIQUE

# Signature tripartite entre l'Eurométropole de Metz, l'AP SIS-EMERGENCE et la Protection Judiciaire de la Jeunesse

*Le samedi 10 décembre à 14h se tiendra la signature d'une convention tripartite entre l'Eurométropole de Metz, AP SIS-EMERGENCE et la Protection de la Jeunesse (PJJ) en présence de François GROSDIDIER, Maire de Metz et Président de l'Eurométropole de Metz à la PJJ de Metz-Borny.*

Le projet est porté par l'association AP SIS-EMERGENCE en collaboration avec le service de la cohésion sociale de l'Eurométropole de Metz et répond à la problématique de la lutte contre la déscolarisation.

La convention partenariale permet aux équipes de la prévention spécialisée d'avoir l'usage des locaux de la PJJ où à l'intérieur différents ateliers pourront être proposés par des professionnels.

L'objectif est de raccrocher les jeunes dits « invisibles » ou en décrochage scolaire, âgés de 16 à 21 ans issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV), par la remobilisation scolaire, la recherche d'orientation, le travail manuel et des chantiers éducatifs.

[www.eurometropolemetz.eu](http://www.eurometropolemetz.eu)

[www.facebook.com/EurometropoleMetz](https://www.facebook.com/EurometropoleMetz) - [www.twitter.com/EuromMetroMetz](https://www.twitter.com/EuromMetroMetz)

[www.instagram.com/EurometropoleMetz](https://www.instagram.com/EurometropoleMetz)

Contact Presse : Marie SIMON | Direction de la Communication | Attachée de Presse

03 57 88 33 41 | 06 38 55 04 18 | [msimon@eurometropolemetz.eu](mailto:msimon@eurometropolemetz.eu)